

Délibération n° 2019-03-24

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire du 20 juin 2019

Objet

Subvention à
l'Amicale laïque de
Champeix au titre de
l'enseignement
musical pour
l'année 2019-2020

Rapporteur

BACQUET Jean-Paul

Date de convocation

13 juin 2019

Date d'affichage du

compte rendu

28 juin 2019

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 125

Présents : 78

Votants : 87

Pour : 87

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 20 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal	BESSEYRE Fabien	
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise		BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		CHALLET Vincent
CHANAL Jean-Paul		CHANY Georgette
CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges	CHAZALON Robert
		COLLET Jean-Pierre
THEVENET Émilie (S)	CORRE Jean-Marie	
COSTE Yves	COSTON David	COSTON Marie
CREGUT François		DABERT Jean-Claude
	DENAIVES Catherine	
DESGEORGES André	DESVIGNES Jean	
	DUBOST Philippe	DYNDAS Eric
EMIREN Bernard (S)		FANJUL José
MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc	FARGEIX Jeanine (S)
GAUDRIAULT Damien		
		GRÉGOIRE Nathalie
		GUILLAUME Julien
		IGONIN Bernard
JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc	MAGAUD Hervé (S)
	LOUBINOX Nathalie (S)	LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria	LE GAL Claude
LEGENDRE Denis		
	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude		
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		
POULOSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
	TOULOUZE Michel	VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard	PINTE Emmanuel (S)	

Absents ayant donné pouvoir (9) : CORREIA Emmanuel à BACQUET Jean-Paul, DUBESSY Florence à VARISCHETTI Martine, GUEUGNOT Jean-Pierre à RAVEL Pierre, LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick, LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre, PAILLONCY Brigitte à BARRÉ Annick, PÉTHEIL Sandra à BLANJARD Michel, POMEL Michel à DYNDAS Éric, SALVINI Luc à ALETON Danielle.

Absents représentés (7) : CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, GARNAVAULT Philippe, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, ZANIN Nathalie.

Absents (38) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BARTHOMÉUF Serge, BERENBAUM Émeric, BERNARD Jean-Paul, BESSON Jean-Louis, BONNAFOUX Daniel, BOYER Élie, BRUNETTI Graziella, CHANIMBAUD Lionel, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, CROZE Yves-Serge, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, ESPEIL Michel, GAUTHIER Isabelle, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GOYON Guy, GREGORIS Cécile, HERBST Nadine, HERCEGFI Serge, KAROUTZOS Christian, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MEALLET Roger-Jean, MONIET-FIEVET Jean-Marc, MOREL Jacques, NICOLLET Michel, NÔ Lucien, NUÑEZ Aurélie, OLIVIER Christian, ROCHE Roger, RODDIER Gilles, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

CONSIDÉRANT que l'Amicale laïque de Champeix est une association loi 1901 qui a pour but de contribuer à l'éducation populaire de ses adhérents en proposant, à des tarifs raisonnables, des activités éducatives, récréatives, sportives et culturelles, tant pour les adultes que pour les enfants ;

CONSIDÉRANT que l'association compte plus de 520 adhérents et met tout en œuvre pour maintenir ses activités et en proposer de nouvelles ;

CONSIDÉRANT que l'enseignement musical est mis en place depuis six ans et compte actuellement 87 adhérents répartis de la façon suivante pour l'année 2018-2019 :

Guitare	34
Piano / vielle	37
Chorale	12
Batterie	4

CONSIDÉRANT que ces cours sont dispensés par cinq intervenants, précision faite que le piano et la vielle à roue sont dispensés par la même professeure, et que deux intervenants se répartissent les cours de guitare ;

CONSIDÉRANT que l'Amicale laïque est soucieuse de recruter des enseignants qualifiés ;

CONSIDÉRANT que la mairie de Champeix met à disposition les locaux dont elle prend en charge les frais de chauffage et de nettoyage ;

CONSIDÉRANT que la subvention apportée par l'Agglo Pays d'Issoire depuis l'année scolaire 2017--2018 a permis la mise en place de tarifs préférentiels aux adhérents domiciliés sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire, et que, pour les adhérents résidants sur le territoire de la communauté d'agglomération, les tarifs oscillent entre 50,00 € et 180,00 € par trimestre selon les disciplines et entre 70,00 € et 250,00 € par trimestre pour les extérieurs ;

CONSIDÉRANT que le budget réalisé de l'année 2018-2019 montre un total des dépenses de 36 685,96 € et un total des recettes de 33 910,00 €, dont 23 310,00 € de recettes d'inscriptions et 10 600,00 € de subvention de la communauté d'agglomération au titre de l'enseignement musical ;

CONSIDÉRANT que le déficit de 2 776,00 € s'explique en majeure partie par une hausse du nombre d'inscrits en musique non prévu au budget prévisionnel 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT que l'Amicale laïque enregistre en effet pour 2018-2019 une hausse du nombre d'inscriptions en musique : 87 inscrits sur cette année scolaire pour 81 l'année précédente, qu'elle a également harmonisé au tarif le plus bas les cours de guitare proposés par deux professeurs différents, prenant à sa charge la différence de coût, et qu'elle a acquis de nouveaux matériels ;

CONSIDÉRANT que, pour l'année scolaire 2019-2020, l'association sollicite donc une subvention totale de 16 902,00 € dont la ventilation se répartit comme suit :

- rattrapage du déficit 2018-2019 : 2 776,00 € (hausse effective du nombre d'inscrits non prévu dans la demande prévisionnel 2018-2019) ;
- demande de subvention 2019-2020 : 14 126,00 € pour un prévisionnel anticipé de 93 élèves basé sur l'évolution 2018-2019 ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de valider l'attribution d'une subvention de 16 902,00 € à l'Amicale laïque de Champeix pour l'année scolaire 2019-2020.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 11/07/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 11/07/2019